

Réunion du 21 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 86

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Pierre MUCHADA, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Anita BEUSTE, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis-Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 5 : CREMATORIUM LACQ-ORTHEZ : TARIFS 2022**

**Rapporteur : M. Christian LÉCHIT**

En contrepartie de la prise en charge des charges de l'exploitation, le délégataire perçoit auprès du public les recettes calculées sur la base des tarifs fixés dans le contrat.

Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment des produits liés à la crémation et à la location des salles.

Les tarifs sont révisés au 1<sup>er</sup> février de chaque année, en application de la formule de révision suivante :

$$P = P0 * (0.15 + 0.30 \text{ En/E0} + 0.19 \text{ Sn/S0} + 0.41 \text{ FSDn/FSD0})$$

#### Signification des sigles :

**P** est le prix révisé

**P0** est le prix à la date de prise d'effet du contrat

**E** est l'indice Energie » (identifiant Insee n°1570147)

**En** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**E0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

**S** est l'indice du taux de salaire des ouvriers par activité, secteurs non agricoles (identifiant Insee n°1567407)

**Sn** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**S0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

**FSD** est l'indice Frais et services divers1 », publié par Le Moniteur.

**FSDn** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**FSD0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

Les coefficients de pondération ont été déterminés en fonction de la structure des charges résultant des comptes d'exploitation prévisionnels consolidés sur la durée du contrat.

A la suite de l'augmentation importante du prix de l'énergie (15 % en moyenne), le délégataire ne souhaite pas appliquer la formule de révision qui entrainerait une hausse importante pour les usagers et rendrait le crématorium peu compétitif par rapport aux prix pratiqués par ailleurs.

Le délégataire propose donc à la communauté de communes Lacq-Orthez de voter les tarifs pour l'année 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de voter** les tarifs 2022 qui seront appliqués par le crématorium Lacq Orthez à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, tarifs annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Patrice LAURENT**

